



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 MARS 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du Comité
M. Benoît Cassista, citoyen (départ : 14 h 28)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (13 h 05 à 13 h 07; 13 h 09 à 14 h 28; retour : 14 h 44)
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 14 h 29)
M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 13 h 26)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (14 h 21 à 14 h 45)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 14 h 44)
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (14 h 21 à 14 h 45)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (13 h 22 à 14 h 05; retour : 14 h 25)
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
M. Marc-André Hould, attaché politique
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 13 h 40)
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (arrivée : 13 h 18)
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (départ : 13 h 08; retour : 13 h 10 à 14 h 21)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (14 h 21 à 14 h 45)
M. Jean-Luc Trempe, chef de division – Prévention
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du Comité, à 13 h 01. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. M. Bradley tient à offrir, personnellement et au nom des policiers et policières de Trois-Rivières, ses sincères condoléances à la famille de la policière décédée en service à Louiseville.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M. Jonathan Bradley demande aux membres du Comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023

Le procès-verbal sera adopté à la réunion du 25 avril 2023.

5. Modification du règlement concernant les fausses alarmes incendie

M. Dany Cloutier explique que l'objectif initial du règlement consiste à réduire le nombre d'alertes non fondées. Le règlement permet également de sensibiliser un plus grand nombre de propriétaires à l'entretien de leur système d'alarme, de faciliter l'application du règlement au niveau administratif et de diminuer les coûts et les risques d'accident associés aux déplacements inutiles des véhicules d'urgence. À l'heure actuelle, le règlement de tarification permet à un propriétaire d'avoir une alarme non fondée par année (365 jours), sauf lorsqu'il s'agit d'une alarme déclenchée pendant l'installation ou la mise à niveau du système d'alarme. Des frais sont ensuite facturés pour les alarmes subséquentes, autant pour les bâtiments de catégories 1 et 2 (résidentiel et locatif) que pour les bâtiments de catégories 3 et 4 (commercial, industriel et institutionnel). En 2022, 511 appels ont été reçus pour de fausses alarmes, une hausse de 309 appels par rapport à 2021. 19 % de ces alarmes non fondées ont été facturées, et 71 % de ces alarmes concernaient les bâtiments de catégories 3 et 4.

M. Cloutier présente trois scénarios afin de facturer la première alarme non fondée aux propriétaires fautifs :

Scénario n° 1 : Standardisation de la tarification avec la Direction de la police : tarif de 50 \$ pour tous, ce qui facilite l'application du règlement et apporte le même revenu qu'en 2022;

Scénario n° 2 : Tarification par catégorie de bâtiments : 100 \$ pour les catégories 1 et 2 et 250 \$ pour les catégories 3 et 4, ce qui facilite l'application du règlement et entraînera une possible réduction du nombre de fausses alarmes, mais crée un écart avec la Police (coût par rapport aux véhicules requis);

Scénario 3 : Standardisation de la tarification : tarif de 150 \$ pour tous, ce qui facilite l'application du règlement et ne crée pas de distinction entre les catégories de risques.

M. Cloutier discute ensuite avec les membres du Comité et les personnes invitées et répond à leurs questions au sujet du profil des propriétaires de bâtiments qui doivent payer ce genre d'amendes, de la possibilité de faire comme d'autres villes qui remboursent aux citoyens et citoyennes les amendes pour mettre leur système d'alarme à jour, du coût réel d'un déplacement pour les alarmes non fondées pour les catégories 3 et 4 et de la possibilité, pour un propriétaire, d'annuler une alarme non fondée par téléphone. Après un tour de table, les membres du Comité optent pour le scénario n° 2.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le scénario de tarification n° 2, soit la tarification fixe par catégorie de bâtiments, dès la première alarme non fondée. Approuvé à l'unanimité.

6. Interdire l'accès aux chiens dans les parcs-écoles

Le sujet ayant été demandé par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, M. Jonathan Bradley quitte la réunion pour la durée de la discussion. M. René Martin, vice-président du Comité, préside la discussion du sujet.

Mme Sophie Desfossés explique que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy a demandé la possibilité d'interdire les chiens dans tous les parcs-écoles puisque des propriétaires ne ramassent pas les excréments de leur animal et que des chiens vont dans les modules de jeux même lorsque des enfants s'y trouvent. M^e Stéphanie Tremblay indique que selon le règlement sur la garde des animaux, les propriétaires de chiens doivent ramasser les excréments de leur animal. Cependant, le règlement sur les parcs est muet à ce sujet, sauf en ce qui concerne l'île Saint-Quentin. Mme Karine Bertrand ajoute que des requêtes sont faites au 311 relativement aux excréments et à la présence des chiens dans les modules de jeux.

Les membres du Comité et les personnes invitées discutent et posent des questions au sujet de l'applicabilité du règlement, de la durée de l'interdiction (durant et/ou à l'extérieur des heures de classe), de la situation dans la cour des écoles privées et de sensibilisation au moyen d'affichage et de distribution de sacs à excréments. M. René Martin demande aux membres du Comité s'ils sont en faveur, ou non, de l'interdiction. En l'absence de quorum (départ de M. Bradley et absence temporaire de M. Richard W. Dober), les membres du Comité désignent Mme Pascale Albernhelahaie et M. Luc Tremblay substitués avec droit de vote. Deux membres sont pour l'interdiction et deux membres sont contre, la proposition est alors rejetée.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, la proposition visant à interdire les chiens dans les parcs-écoles est rejetée en raison d'un vote égal (2 pour et 2 contre). Le vice-président recommande de suggérer au Centre de services scolaire de faire de la sensibilisation dans ses parcs-écoles. Adopté à l'unanimité.

7. **Convention d'aide financière – Trousse Anti-Troll**

M. Maxime Gagnon rappelle que M. Samuel Milot a développé une trousse anti-troll pour les jeunes du secondaire visant à contrer l'intimidation, trousse qui a été présentée à différents corps policiers, au ministère de la Sécurité publique et au ministère de la Famille dans le but de continuer à la développer et à la rendre disponible aux jeunes du primaire. Le ministère de la Sécurité publique a octroyé une subvention de 190 000 \$ à la Ville pour bonifier la trousse et développer une petite trousse anti-troll. M. Gagnon a signé l'entente conditionnellement à une résolution du Conseil. Cette subvention couvre la totalité des montants requis pour développer la trousse, la traduire vers l'anglais, créer un site Web pour la rendre accessible partout dans la province et développer une trousse pour les plus jeunes. M. Gagnon ajoute que la trousse donne une bonne visibilité à la Ville et à la Direction de la police, et ce, à coût nul.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la signature de la convention d'aide financière pour la Trousse Anti-Troll. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 52 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités